

### *Banque commerciale du Canada*

Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>lle</sup> Carney), qui a réussi à conclure l'Accord de l'Ouest qui nous confirme que la Banque Commerciale du Canada est destinée à un avenir prometteur. Nous savons maintenant que ses efforts insuffleront une vigueur nouvelle au secteur commercial et immobilier dans l'ouest du Canada.

La cherté de l'argent et la récession de 1981-1982 ont durement éprouvé bon nombre des clients de la BCC. Le portefeuille des prêts de cet établissement et la valeur des garanties s'en sont ressenties. La situation financière de la banque s'est dégradée encore davantage lorsque les valeurs immobilières sont tombées dans l'Ouest. Le bureau de l'inspecteur général des banques savait que la position financière de la Banque Commerciale du Canada s'était peu à peu affaiblie, mais il espérait qu'elle pourrait gagner un peu de temps, étant donné que la conjoncture, quoique difficile, semblait se stabiliser.

En 1981, cette banque a diversifié ses activités en investissant sur le marché américain, notamment dans une banque de Californie. Or, la dernière baisse des prix pétroliers a laissé aux clients américains de la BCC une marge bénéficiaire très mince, les recettes couvrant à peine les frais d'exploitation. Ils pouvaient donc difficilement assumer leurs obligations financières. Et comme les activités de forage ont été particulièrement touchées aux États-Unis par cette baisse, la banque a accusé encore d'autres pertes à cause de l'excédent de machines de forage sur le marché de l'équipement d'occasion. Elle prévoit subir des pertes de 85 millions de dollars au titre de son portefeuille aux États-Unis, évalué à 115 millions.

Mais la BCC a fait preuve d'un grand sens des responsabilités en élargissant la base de ses activités régionales, en diversifiant ses opérations et en prenant certains risques. Mais une bonne part de son portefeuille était malheureusement composé de prêts au secteur énergétique américain. Sur ce plan, je rappelle encore une fois que la BCC diffère des autres établissements bancaires du Canada qui ont peu investi dans le secteur énergétique des États-Unis.

Devant l'ampleur du problème, la direction actuelle de la Banque Commerciale du Canada s'est rendu compte qu'elle ne pouvait plus assurer la rentabilité de ses opérations. Elle en a donc informé le bureau de l'inspecteur général des banques le 14 mars dernier. Son portefeuille au titre des prêts avait subi de tels contrecoups qu'elle risquait de ne pouvoir assumer ses obligations envers ses déposants et ses créanciers.

L'inspecteur général a analysé sa position financière en dressant le bilan, sur les lieux mêmes, de son portefeuille de prêts. Il a conclu que 255 millions de dollars lui suffiraient pour poursuivre ses activités. L'inspecteur général s'est également rendu compte qu'on avait dernièrement resserré la gestion de cet établissement et renforcé le conseil d'administration. Il a considéré que cette mesure augurait bien pour l'avenir.

La banque a commencé à diversifier les avoirs de son portefeuille et la répartition géographique de ses opérations. En outre, la banque a fait l'impossible pour étendre ses sources de financement, faisant ainsi en sorte que les dépôts facilement exigibles acquis sur les marchés représentent une part moins grande de son passif. Les marchés financiers ont bien réagi, semble-t-il, puisqu'elle a réussi à rassembler pour 95 millions de dollars en nouveaux capitaux depuis le milieu de 1983.

• (1620)

On a estimé que, grâce aux mesures de soutien, la situation financière actuelle pouvait s'améliorer et que la banque pourrait continuer à jouer un rôle positif dans l'économie de l'Ouest. Par conséquent, il était opportun de donner à la direction une chance de poursuivre ses efforts en vue de trouver les solutions les plus avantageuses pour les emprunteurs et les déposants.

La Banque Commerciale du Canada avait également fait des démarches auprès de l'Alberta. Dès le début, le gouvernement de cette province s'est montré disposé à soutenir la BCC. Le fait que l'Alberta participe à l'aide financière accordée à la banque est un net indice de l'importance de cette institution pour l'expansion économique régionale.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique partage cette préoccupation, car elle participe également aux mesures de restructuration, de concert avec le gouvernement fédéral, la SADC et six banques à charte. Les institutions privées ont également reconnu qu'il était dans leur propre intérêt de protéger l'intégrité de notre régime financier et de ne pas ébranler la confiance qu'on peut avoir en lui. Après des discussions prolongées sur la teneur des mesures de soutien, elles ont accepté de collaborer avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour venir en aide à la BCC.

Je le répète, nous avons examiné toutes les options offertes à la banque. Les mesures de soutien négociées entre le secteur privé et les deux niveaux de gouvernement étaient la meilleure solution. Il y a une participation très importante du secteur privé dans ces mesures. En outre, nous nous sommes associés avec les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nous étions donc disposés à faciliter le choix de cette solution.

Je voudrais parler à la Chambre du projet de loi et de l'accord intervenu entre la BCC et le groupe qui la soutient. Le projet de loi énonce les conditions en vertu desquelles le gouvernement fédéral demande les fonds nécessaires pour participer à la réorganisation financière de la BCC. Nous croyons que ces mesures en général permettront à la BCC de demeurer une institution solide et saine. Aux termes de l'accord, les membres du groupe de soutien participeront à un portefeuille de prêts consentis par la BCC. En tout, le groupe de soutien a consenti à avancer la somme de 255 millions à cette fin. Les gouvernements fédéral et albertain avanceront 60 millions de dollars chacun. Les six banques à charte fourniront également 60 millions de dollars et la Société d'assurance-dépôts du Canada, financée par les institutions membres, contribuera la somme de 75 millions.

L'alinéa 2a) du projet de loi permet au gouvernement d'acquiescer des certificats de participation en application de l'accord intervenu. Une fois que la participation dans le portefeuille des prêts aura été vendue, la banque pourra réduire d'un montant équivalent ses provisions pour prêts irrécouvrables.

En vertu de l'accord et tant qu'il demeurera en vigueur, la Banque Commerciale du Canada versera aux membres du groupe de soutien, sauf la Société d'assurance-dépôts du Canada, 50 p. 100 de ses revenus avant impôts jusqu'à ce qu'elle les ait tous remboursés. Ensuite, elle paiera chaque année à la Société d'assurance-dépôts du Canada, en versements trimestriels, 50 p. 100 de ses revenus avant impôts jusqu'à ce qu'elle l'ait entièrement remboursée.